

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération.

- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes relatif à la passation de trois marchés publics de prestations de service : Contrôles techniques réglementaires, Maintenance d'équipements et Assurance pour les lots suivants :

➤ Marché public de contrôles techniques réglementaires :

- Lot n°1 : Électricité et éclairage de sécurité
- Lot n°4 : Systèmes de sécurité incendie
- Lot n°5 : Équipements sportifs, jeux et sols

➤ Marché public de maintenance d'équipements :

- Lot n°2 : Entretien des VMC et des hottes
- Lot n°3 : Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA

➤ Assurance

- - **DESIGNE** Mr CHAMPION Jean-Pierre représentant de la commune au sein de la Commission d'Etudes des Offres.

- - **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

-

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre CHAMPION